

## Les sept étapes à suivre pour créer une section régionale

1. Identifiez un groupe de parlementaires de votre région qui sont intéressés à initier une section régionale. Environ de six à douze membres couvrant la plupart des pays ou sous-régions devraient suffire, cependant chaque région peut décider sur la quantité nécessaire. Ce groupe doit se constituer en un comité directeur provisoire (CDP) pour la section régionale. Veuillez informer le Secrétariat mondial qu'une section régionale est en cours de création.
2. Chaque membre du CDP recrute ensuite un réseau au sein de son pays ou sous-région atteignant le nombre de membres de 30 ou plus. De cette façon, un réseau informel commence à s'établir et le travail de création d'une section régionale pourra être plus largement partagé. Il devrait y avoir une représentation de l'ensemble du spectre politique.
3. Identifiez une organisation non gouvernementale (ONG), ou autre organisation, qui est prête à servir de secrétariat. Une organisation multilatérale respectée peut être particulièrement utile à la réalisation des programmes d'un chapitre régional. Par exemple, certaines sections nationales ont réussi à établir une relation avec une section nationale de Transparency International.
4. Puis, le CDP prépare un projet de constitution régionale. Veiller à ce que le Secrétariat mondial reçoit une copie. À titre de votre renseignement, le Secrétariat maintient une ébauche de projet sur le lien site Web suivant : [http://www.gopacnetwork.org/Docs/Regional%20Chapter%20Constitution\\_FR.pdf](http://www.gopacnetwork.org/Docs/Regional%20Chapter%20Constitution_FR.pdf)
5. Il est utile d'avoir un événement déclencheur, en invitant une large participation des parlementaires régionaux pour créer officiellement l'organisation, établir un Conseil d'administration provisoire et discuter des priorités.
6. Lors de cet événement, le Conseil d'administration provisoire devrait discuter de la constitution, l'appui formel de secrétariat, ainsi qu'un programme d'activités pour faire face au plan d'action anti-corruption discuté. Le CPD devra créer un plan de travail régional et identifier les Groupes de travail mondial (GTM) que chaque section nationale veut se concentrer sur l'année prochaine. Important : Une section régionale devra être enregistrée dans l'un des pays membres.
7. Trouvez des fonds pour mener à bien les activités initiales, incorporer et commencer à produire des résultats. Dans certains cas, le Secrétariat mondial de GOPAC peut vous conseiller sur la recherche de financement et répondre à toute autre question.